



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181213-2018_12_269-DE

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

2018-12-269 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 7 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Gabi HOPER, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Pierre MALVILLE, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard HENRY pouvoir à Bernard GUILHEM, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Loïc MAGNAN pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Jack ALLAIS, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

CULTURE

DISPOSITIF L'ART DE GRANDIR : AVENANT AUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT RELATIVE AU PARCOURS CULTUREL CM1, CM2, ULIS, IIME ET ESPACE JEUNES

Sur proposition de Monsieur Jack ALLAIS, Conseiller communautaire délégué à la culture,

Durant l'année scolaire 2018/2019, les enseignants volontaires pourront développer un travail pédagogique grâce aux acteurs et ressources mobilisés sur l'un de ces quatre parcours :

- « *Danse dans l'espace public* » conçu par le Théâtre le Liburnia (15 classes),
- « *D'art d'art, au-delà des frontières* » conçu par l'association « Entre-Deux-Arts » (15 classes),
- « *Tableaux d'une exposition, la musique des émotions* » conçu par l'association « MKP – MusiK à Pile » (15 classes),
- « *Rap et littérature* » conçu par l'association « Permanences de la littérature » (10 classes).

Des conventions de partenariat indiquent la répartition des obligations entre La Cali et chaque opérateur culturel dans la mise en œuvre de ces parcours. Elles portent sur un budget global de 60 710 € répartis entre :

- les subventions destinées aux associations « Entre-Deux-Arts », « MKP – MusiK à Pile » et « Permanences de la littérature » pour un montant total de 12 000 euros. Le Théâtre Liburnia de la Ville de Libourne apporte une contribution gratuite, en tant que théâtre public.
- la prise en charge des frais artistiques (médiation, technique, droits d'auteur, transport, hébergement, restauration...) et de formation des enseignants pour un montant de 48 710 euros TTC.

Compte tenu de la nécessité de mettre à jour la répartition des prises en charge entre achats directs par La Cali et remboursement auprès des opérateurs culturels et des artistes associés, ainsi que la répartition des dépenses affectées au budget Culture et au budget Jeunesse,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 3 septembre 2018, puis du 3 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout avenant :
- aux conventions de partenariat avec les associations « Permanences de la littérature », « MKP-MusiK à Pile », « Entre-Deux-Arts », le Théâtre le Liburnia,
- aux contrats de cession des artistes associés.

Imputations budgétaires :

- Chapitre 011 – service destinataires CULT3 et COOR3 (ou budget de l'EJ concerné)
- Chapitre 65 – article 6574 – service destinataire CULT3

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 27 décembre 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



(Handwritten signature)

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

2018-12-270 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 7 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Gabi HOPER, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Pierre MALVILLE, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard HENRY pouvoir à Bernard GUILHEM, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Loïc MAGNAN pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Jack ALLAIS, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

CULTURE

ATELIER DE FABRIQUE ARTISTIQUE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "METS LA PRISE".

Sur proposition de Monsieur Jack ALLAIS, Conseiller communautaire délégué à la Culture,

La DRAC Nouvelle Aquitaine a identifié depuis plusieurs années la salle de musiques actuelles l'Accordeur comme un lieu de ressources important pour la diffusion et la création artistique.

Cette salle pluridisciplinaire de 600m², gérée par l'association « Mets la prise », propose également un pôle d'accompagnement pour les artistes amateurs et en professionnalisation, un pôle d'enseignement artistique, ainsi que de nombreux projets d'action culturelle.

L'Accordeur joue un rôle structurant avéré sur l'agglomération, en tant qu'acteur ancré sur le territoire et ayant la volonté de tisser de nouveaux liens entre les artistes, le public, le tissu culturel local et les lieux de production et de diffusion de la région Nouvelle Aquitaine. C'est un opérateur bien identifié par les établissements scolaires et les communes pour développer des projets culturels de territoire.

Afin de lui apporter un soutien, un rayonnement et une visibilité renforcée, la DRAC vient de l'intégrer dans le dispositif d'Atelier de Fabrique Artistique. Seuls cinq autres lieux bénéficient de cette reconnaissance en Nouvelle Aquitaine, dont un seul en Gironde, la Fabrique Pola à Bordeaux qui porte de nombreuses actions en milieu rural.

Instituée en 2016 par le Ministère de la Culture et de la Communication, cette appellation soutient les structures alternatives propres à combler l'absence de lieux de spectacles ou d'expositions pérennes. Elles représentent un maillage essentiel pour l'accessibilité à la culture, mais également pour la création régionale ou nationale.

Elles répondent à plusieurs objectifs :

- une présence artistique articulée avec la mise en œuvre d'actions culturelles en direction des habitants du territoire,
- le croisement des disciplines et des pratiques artistiques prenant en compte l'évolution des pratiques culturelles de toutes les générations,
- mais aussi une attention particulière aux espaces de convivialité et d'échanges.

Les impacts directs (financier) et indirects (visibilité, rayonnement) sont à même de renforcer cette association. L'aide de la DRAC est conditionnée à la montée en puissance du soutien financier des collectivités locales de référence (commune et communauté d'agglomération) dès 2018.

La Cali souhaite donc manifester son soutien en versant 15 000 € au titre de l'intégration de l'Accordeur au dispositif d'Atelier de Fabrique Artistique.

Vu l'avis de la Commission culture du 28 novembre 2018,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 3 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention de partenariat avec l'association « Mets la prise » au titre de l'Atelier de Fabrique Artistique, ainsi que tout document ou avenant y afférent.

Imputations budgétaires :

- Chapitre 65 – article 6574 – service destinataire CULT2

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 17 décembre 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

